

FORFAIT DE SKI – SAISON 2024 - 2025

Avantages – Enfants du district

Tarifs des forfaits de ski pour les enfants des communes de Vouvry, Port-Valais, St-Gingolph

Année de naissance 2013 - 2019	
Domaine Suisse	Domaine Portes du Soleil
Offert	Voir offres prévente

- ☐ **Domaine Suisse** : Champéry - Les Crosets - Champoussin – Morgins
+ Chalet Neuf (Téléskis Chalet-Neuf, Pré la Vieille, Chermeu, Onnaz)
+ Torgon (Téléskis Chaux-Longe, Tour de Don, Djeu des Têtes, Conche 2000, Télésiège Tronchey)
+ Super-Châtel (Télésiège Morclan, Téléskis Douanier, Contrebandier)
+ La Chapelle (Télésiège Braitaz)
- ☐ **Domaine Portes du Soleil** : Suisse - France

Le forfait, quel qu'il soit, est à retirer directement aux caisses des remontées mécaniques de Champéry - Les Crosets - Champoussin – Morgins. Lors de l'établissement du forfait, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité, de fournir une photo récente de bonne qualité ainsi que CHF 4.- pour la carte à puce. Seul le domicile fait foi pour l'obtention de ces avantages.

Pour les enfants, domiciliés et scolarisés dans l'une de ces communes, et qui pratiquent le ski uniquement dans le cadre scolaire, il n'est pas nécessaire de faire un forfait de saison. Un forfait journée lui sera remis lors des sorties scolaires.